

## EMPLOYE·E EN HÔTELLERIE-INTENDANCE AFP DESCRIPTION DE LA FORMATION

- Les employées et employés en hôtellerie-intendance AFP travaillent dans des entreprises où sont effectués des travaux d'intendance. Ils/elles accomplissent des tâches principalement dans le secteur hôtelier-intendance.
- Ils/elles s'acquittent des travaux qui leur sont confiés d'une manière compétente et si possible autonome ; grâce à leur savoir-faire pratique et à leur engagement social, ils/elles participent activement à la vie quotidienne de l'entreprise et contribuent au bien-être des hôtes et résidents des établissements dans lesquels ils/elles travaillent.

### ▪ **Durée de la formation**

2 ans

### ▪ **Début des cours**

Semaine du 17 août 2026

### ▪ **Contenu de la formation**

La formation porte sur les domaines suivants:

- Présentation personnelle et communication
- Service de boissons et de mets
- Nettoyage et aménagement de locaux
- Mise en œuvre des tâches du circuit du linge
- Mise en œuvre de processus opérationnels
- Culture générale (société, langue et communication)
- Sport

### ▪ **Deux filières de formation**

- **Filière en école de métier** : en première année, la formation théorique et pratique se déroule à l'Ecole des métiers de l'intendance (EMI). 9 semaines de stage en entreprise complètent la formation pratique. La deuxième année se déroule à l'image de la première année, avec un stage en entreprise d'une durée de 3 mois.
- **Filière duale**: formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage et cours professionnels hebdomadaires à l'EMI durant les 2 années de formation.

### ▪ **Titre délivré**

- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'employé/employée en hôtellerie-intendance.

Formation professionnelle en hôtellerie-intendance

#### ▪ Coûts

- frais de formation : 1<sup>ère</sup> année CHF ~ 950.- / 2<sup>ème</sup> année CHF ~ 300.- + voyage de fin d'études (env. CHF 650.-)
- licence WIGL complète obligatoire (CHF 590.- pour les 2 ans)
- PC portable obligatoire selon prescriptions de la FRI
- pension et hébergement : se renseigner à la FRI
- prime d'assurance contre les accidents non professionnels

#### ▪ Rémunération

- aucune rémunération n'est prévue durant la formation en école de métier
- en filière duale, le salaire brut est de CHF 1'020.00\* la 1<sup>ère</sup> année, de CHF 1'300.00\* la 2<sup>ème</sup> année.  
*\*les rémunérations ci-dessus sont indiquées à titre de recommandation*

#### ▪ Autres formations dispensées par l'école

- Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC
- Agriculteur / Agricultrice CFC
- Agropaticien-ne AFP
- Brevet et diplôme fédéral supérieur de paysanne
- Brevet et maîtrise fédérale d'agriculteur
- Formation continue dans le domaine agricole et en économie familiale

#### ▪ Séances d'information

- Participation au Salon interjurassien de la formation professionnelle Forum de l'Arc à Moutier, du 4 au 8 mars 2026
- Portes ouvertes à l'Ecole des métiers de l'intendance, Courtemelon Samedi 21 mars 2026, 10h00 à 15h00

#### ▪ Examen d'admission (filière en école de métier uniquement)

- Lundi 19 et mardi 20 janvier 2026  
*Délai de dépôt des demandes d'admission : jeudi 8 janvier 2026*
- Lundi 30 et mardi 31 mars 2026  
*Délai de dépôt des demandes d'admission : mardi 24 mars 2026*

#### ▪ Adresse

FRI - Fondation Rurale Interjurassienne, Ecole des métiers de l'intendance (EMI)  
Courtemelon, CP 65  
2852 Courtételle  
Tél : 032 545 56 00  
Internet : <http://www.frij.ch>

#### ▪ Contacts

Pour tous renseignements :  
*Laurent Joliat, responsable du domaine alimentation et services hôteliers*  
[laurent.joliat@frij.ch](mailto:laurent.joliat@frij.ch) – 032 545 56 47

Pour des renseignements concernant les formations au sein de la Fondation rurale interjurassienne et pour des renseignements relatifs aux contrats d'apprentissage:  
*Pierre-André Odiet, responsable du département formations professionnelles et continue*  
[pierre-andre.odiet@frij.ch](mailto:pierre-andre.odiet@frij.ch) – 032 545 56 63

Courtemelon, le 15 mars 2026